## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023 Reçu en préfecture le 07/04/2023 Affiché le 11.04.2023

ID: 089-200039642-20230330-40\_2023-DE

## DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT

D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

## Nombre de conseillers :

- En exercice: 75 - Présents: 57 - Absent(s): 9 - Pouvoir(s): 9 - Votants: 66

Délibération n° 40-2023

Le trente mars deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: M. TRUCHY Maryan, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dyé: M. DURAND Olivier, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. BIZIOT Hervé, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. FOREY Vincent, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Sennevoy-Le-Bas: Mme RAOUX Roseline, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. PACAULT Philippe, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: Mme JOUSSEAU Catherine, Yrouerre: M. ZANIN Alain.

Excusés ayant donné pouvoir : Epineuil : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise (a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette), Lézinnes : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. TRONEL Michel), Ravières : M. LETIENNE Bruno (a donné pouvoir à M. FOREY Vincent), Tanlay : M. DELPRAT Eric (a donné pouvoir à M. ROY Yohan), Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), Mme ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. FICHOT Jean-François (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc).

<u>Absents excusés</u>: *Baon*: M. CHARREAU Philippe, *Dannemoine*: M. KLOËTZLEN Eric, *Epineuil*: Mme JOUVEY Maryline, *Gland*: Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, *Quincerot*: M. BETHOUART Serge, *Thorey*: M. NICOLLE Régis, *Tonnerre*: Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil, *Villon*: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.

Secrétaire de séance : M. GONON Jean-Louis

Date de convocation: 24 mars 2023

## Objet: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Application du Droit des Sols

Fonds Façade

Vu la délibération n° 86-2017 en date du 7 septembre 2017 instaurant un dispositif de soutien à l'investissement type « Fonds Façades » par la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés » approuvé le 7 septembre 2017 et renouvelé le 2 avril 2019,

Vu la délibération n° 106-2021 en date du 25 novembre 2021 modifiant le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés »,

Vu la délibération n° 2022/167 en date du 18 juillet 2022 de la commune de Tonnerre accordant une subvention de 3 538,00 €,

Considérant la demande de subvention reçue le 13 décembre 2022 pour de la considérant la demande de subvention reçue le 13 décembre 2022 pour de la considérant la demande de subvention reçue le 13 décembre 2022 pour de la considérant la demande de subvention reçue le 13 décembre 2022 pour de la considérant la demande de subvention reçue le 13 décembre 2022 pour de la considérant la demande de subvention reçue le 13 décembre 2022 pour de la considérant la demande de subvention reçue le 13 décembre 2022 pour de la considérant la demande de subvention reçue le 13 décembre 2022 pour de la considérant la

Considérant que les travaux de rénovation sur ledit immeuble sont conformes au règlement d'intervention,

Envoyé en préfecture le 07/04/2023 Reçu en préfecture le 07/04/2023 Affiché le 11.04.2023

ID: 089-200039642-20230330-40\_2023-DE

Considérant que le plan de financement est le suivant :

Dépenses:

Recettes:

(\*15 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 2 000  $\epsilon$  ou 200 % de l'aide communale si son montant est inférieur à 1 000 euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

66 pour

0 contre

0 abstention

THE RESERVE OF STREET

APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de 1 516,13 € à Mon

AUTORISE Madame la présidente, ou son représentant ayant reçu délégation, à faire procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le président de séance, Monsieur Régis LHOMMI

1er Vice-président

Le secrétaire de séance, Monsieur Jean-Louis GONON





Le vice-président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).